

ACTION SOCIALE Carsat Sud-Est
DEPARTEMENT PRESERVATION DE L'AUTONOMIE
BAREMES DE RESSOURCES ET DE PARTICIPATION 2019

vendredi 23 novembre 2018

AIDE MENAGERE A DOMICILE

Plafonds Aide Sociale au 1/04/2018

- pour 1 personne : 833,20 € / mois (9 998, 40 € /an)
- pour un couple : 1 293,54 € / mois (15 522, 48 € /an)

Taux horaire

- Jours ouvrables : 20,80 €
- Dimanches et jours fériés : 23,70 €

HABITAT ET CADRE DE VIE

Barème applicable au 01/01/2019 (voir ci-dessous)

Frais de dossiers : 188 € s'il y a co-financement avec l'ANAH,
261 € s'il n'y a pas de co-financement avec l'ANAH

Montant maximum de prise en charge par la Carsat Sud-Est :

- **2 500 €** pour les personnes dont les ressources sont inférieures à 1 435 euros pour une personne seule et 2 153 euros pour un ménage,
- **3 000 €** pour les personnes dont les ressources sont inférieures à 1 150 euros pour une personne seule et 1 835 euros pour un ménage,
- **3 500 €** pour les personnes dont les ressources sont inférieures à 902 euros pour une personne seule et 1 563 euros pour un ménage,

Kit Prévention Carsat Sud-Est (aides techniques, barres d'appui, main courante...) : **un forfait de 100 €**

EVALUATIONS : 117 €

PLAFONDS ET BAREMES APPLICABLES SUIVANT L'AIDE

PLAN D' ACTIONS PERSONNALISE :

- Barème applicable au 01/01/2019 (voir ci-après)
- Plafond annuel par bénéficiaire : 3 000 €

ARDH - ASIR :

- Barème applicable au 01/01/2019 : celui du PAP
- Plafond annuel par bénéficiaire : 1 800 €
- Aide financière d'urgence (AFU) : plafonné à 400 €

SECOURS : cas de catastrophes naturelles

- personne seule : 1 070 €
- couple : 1 710 €

BAREME 2018

PLAN D' ACTIONS PERSONNALISE (PAP)

RESSOURCES MENSUELLES		Participation de la Carsat Sud-Est	Participation du retraité
Personne seule	Ménage		
Jusqu'à 843 €	Jusqu' à 1 464 €	90%	10%
de 844 € à 902 €	de 1 465 € à 1 563 €	86%	14%
de 903 € à 1 018 €	de 1 564 € à 1 712 €	79%	21%
de 1 019 € à 1 100 €	de 1 713 € à 1 770 €	73%	27%
de 1 101 € à 1 150 €	de 1 771 € à 1 835 €	64%	36%
de 1 151 € à 1 269 €	de 1 836 € à 1 938 €	49%	51%
de 1 270 € à 1 435 €	de 1 939 € à 2 153 €	35%	65%
de 1 435 € à 1 600 €	de 2 153 € à 2 300 €	27%	73%
Au-delà de 1 600 €	Au-delà de 2 300 €	Pas de participation	

Remarque :

Les retraités éligibles à l'Aide sociale des départements ne peuvent pas bénéficier de la prestation d'aide humaine à domicile

HABITAT ET CADRE DE VIE

RESSOURCES MENSUELLES		Participation de la Carsat Sud-Est	Participation du retraité
Personne seule	Ménage		
Jusqu'à 843 €	Jusqu' à 1 464 €	65%	35%
de 844€ à 902 €	de 1 465 € à 1 563 €	59%	41%
de 903 € à 1 018 €	de 1 564 € à 1 712 €	55%	45%
de 1 019 € à 1 100 €	de 1 713 € à 1 770 €	50%	50%
de 1 101 € à 1 150 €	de 1 771 € à 1 835 €	43%	57%
de 1 151 € à 1 269 €	de 1 836 € à 1 938 €	37%	63%
de 1 270 € à 1 435 €	de 1 939 € à 2 153 €	30%	70%
Au-delà de 1 435 €	Au-delà de 2 153 €	Pas de participation	